

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

Province de Québec  
Municipalité de Kamouraska  
Comté de Kamouraska

Le 27 juin 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Kamouraska tenue le jeudi, 27 juin 2019 à 09H00 A.M., dans la salle de conférence du Centre Communautaire située au 67, avenue Morel à Kamouraska.

Sont présents : MM. Gilles A. Michaud  
Michel Dion  
Denis Robillard  
Madame Viviane Métivier

Absences : Hervé Voyer  
Robert Lavoie  
Patrick Pelletier

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud.

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale & secrétaire-trésorière.

Les membres du conseil ayant reçu un avis de convocation en date du 25 juin 2019, transmis de main à main par Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, à monsieur Gilles A. Michaud, maire et par courrier électronique aux autres membres du conseil, tiennent une séance extraordinaire sur les points suivants :

À l'ordre du jour de cette réunion :

- Avis de motion présentation et dépôt du projet de règlement d'emprunt 2019-01 concernant la réalisation du projet d'alimentation en eau potable.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**19.06.143 RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Michel Dion  
**APPUYÉ PAR** Viviane Métivier  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté selon l'avis de convocation transmis en date du 25 juin 2019.

**2019-01 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO : 2019-01**

Monsieur Michel Dion, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt de 3 530 451,00 \$ et une dépense de 3 680 451,00 pour des frais d'ingénierie, des travaux de construction d'une usine de traitement, de l'installation d'une conduite d'eau, de la mise en service de nouveaux puits d'alimentation afin d'alimenter le réseau d'aqueduc actuel et de nouveaux propriétaires demeurant le long de la route de Kamouraska ainsi qu'une taxe imposée sur tous les immeubles imposables de la municipalité situés dans le bassin de

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA**

taxation décrit à l'annexe D qui est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année et cela, sur une période de 20 ans. La méthode de taxation qui sera applicable est définie aux points 5 à 8 dudit règlement.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

**FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**19.06.144      RÉSOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Denis Robillard

**APPUYÉ PAR** Michel Dion

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** cette séance extraordinaire soit close. Il était 09H20 A.M.

\_\_\_\_\_  
Gilles A. Michaud, maire

\_\_\_\_\_  
Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

**NOTE :**

« Je, Gilles A. Michaud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

\_\_\_\_\_  
Gilles A. Michaud, maire